



Directives pour l'attribution du CAC:CACIB et RCAC/RCACIB ainsi que le choix du BOB lors d'expositions à CAC/CACIB

Du fait que depuis le 01/01/2011 le CAC pour certaines races (aussi bien pour les mâles que pour les femelles) est attribué par couleur ou par variété de poil (voir nomenclature FCI), celui-ci n'est plus lié au CACIB ; il peut donc y avoir une incompréhension quant à l'attribution des CAC, RCAC, CACIB, RCACIB ainsi qu'à la désignation du BOB.

1. CAC

a) Races où un seul CAC est attribué par sexe :

- pas de changement avec le passé.
- CAC : parmi les mâles ayant obtenu 1 Ex. en classe intermédiaire, ouverte, travail et champion, le juge désigne le meilleur et lui attribue (éventuellement) le CAC sachant que l'attribution du CAC n'est **pas obligatoire** en Belgique.
 - pour les femelles : IDEM
- RCAC : les autres mâles restent dans le ring et le chien ayant obtenu le 2^{ème} Ex dans la classe, où le CAC a été attribué, entre dans le ring ; parmi ces chiens, le juge désigne le meilleur et attribue (éventuellement) la RCAC.
 - pour les femelles : IDEM

b) Races où 1 CAC est attribué par sexe et par couleur ou variété de poil :

- le juge traite les différentes couleurs ou variété de poil comme s'il s'agissait de races séparées et attribue (éventuellement) le CAC et/ou la RCAC dans chaque couleur ou variété de poil (voir 1./a) ci-dessus).

2. CACIB

a) Races où un seul CACIB est attribué par sexe :

- en principe le CACIB et la RCACIB seront attribués au chien ayant obtenu le CAC et la RCAC.
- néanmoins, du fait que le CAC et le CACIB sont dissociables, le juge a le droit d'attribuer le CAC et de refuser le CACIB.
- du fait que pour l'attribution du CAC et du CACIB, entrent en concurrence les chiens des mêmes classes (intermédiaire, ouverte, travail ou champion), le CAC ne peut pas être attribué à un chien A et le CACIB à un chien B.

b) Races où un CAC est attribué par sexe et par couleur ou variété de poil :

- Le juge ne peut attribuer le CACIB, pour chaque sexe, que lorsque tous les CAC et RCAC ont été attribués dans les différentes variétés.
- CACIB : seuls les mâles ayant obtenu le CAC dans les différentes variétés entrent en concurrence, et le juge peut (éventuellement) attribuer le CACIB à l'un d'eux, sachant que l'attribution du CACIB n'est **pas obligatoire** en Belgique).
- il n'est PAS possible que le juge attribue le CACIB à un chien qui n'a pas obtenu le CAC car les mêmes classes entrent en concurrence pour l'attribution du CAC et du CACIB. L'article 48 du « Règlement belge des expositions » prévoit explicitement que lors d'un jugement, un chien qui ne l'a pas emporté sur un autre ne peut pas le supplanter dans un jugement ultérieur et reste donc hors compétition.
 - pour les femelles : IDEM

- RCACIB: les autres mâles restent dans le ring et le chien ayant obtenu la qualification RCAC, dans la classe où a été attribué le CACIB, entre dans le ring. Parmi ces chiens, le juge désigne le meilleur et attribue (éventuellement) la RCACIB.
- Le juge ne peut donc pas attribuer la RCACIB à un chien qui n'a pas obtenu le CAC ou la RCAC.
 - pour les femelles : IDEM

3. BOB

a) Races où un seul CAC est attribué par sexe

- entrent en concurrence pour le BOB :
 - CAC/CACIB mâle
 - CAC/CACIB femelle
 - Meilleur jeune mâle (avec E)
 - Meilleure jeune femelle (avec E)
 - Meilleur vétéran mâle (avec E)
 - Meilleure vétéran femelle (avec E)
- parmi ces chiens, le juge choisit le meilleur et lui attribue le BOB.
- on peut éventuellement désigner le meilleur jeune (avec EX) et le meilleur vétéran (avec EX) par avance (dans le cas où au ring d'honneur ne viennent qu'un seul jeune et un seul vétéran par race) de sorte que maximum quatre chiens entrent en concurrence pour l'attribution du BOB.

b) Races où un CAC par sexe est attribué par couleur ou par variété de poil

- normalement, on désigne en premier le meilleur jeune mâle, suivi de la meilleure jeune femelle
- ensuite on désignera le meilleur jeune ; entreront respectivement dans le ring les meilleurs jeunes mâles et ensuite les meilleures jeunes femelles de chaque variété ayant obtenu 1 EX ; le juge désignera le meilleur jeune mâle et la meilleure jeune femelle, pour désigner finalement entre eux le meilleur jeune.
 - Idem pour les vétérans
- reviennent pour le BOB :
 - Meilleur mâle (éventuellement avec CAC/CACIB) avec EX
 - Meilleure femelle (éventuellement avec CAC/CACIB) avec EX
 - Meilleur jeune avec EX
 - Meilleur vétéran avec EX
- le juge désigne le BOB parmi ces quatre chiens

LEENEN Theo, Bruxelles le 16.02.2011.

(Traduit en français par N. DESCHUYMERE)